



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# Concours de recrutement de professeurs des écoles Année 2016

RAPPORT DU JURY

**ELEMENTS STATISTIQUES CRPE 2016****Epreuves écrites d'admissibilité**

Concours	Nombre de postes	Inscrits	Présents	Moyenne /20 du 1 <sup>er</sup> admissible aux épreuves écrites	Moyenne /20 du dernier admissible aux épreuves écrites	Admissibles
Externe public	441	3296	1455	18,31	10,43	748
Externe public spécial breton	1	7	3	13,04	11,6	2
3 <sup>ème</sup> externe public	33	694	204	16,50	10,06	57
Externe privé	100	1073	514	17,50	11,81	160
<b>Total</b>	<b>575</b>	<b>5070</b>	<b>2176</b>			<b>967</b>

Moyenne des admissibles /20	Externe public	3 <sup>ème</sup> externe public	Externe privé
Français	12,42	11,61	12,97
Math	12,98	12,53	14,24

**Epreuves orales d'admission**

Concours	Moyenne générale /20 du 1 <sup>er</sup> admis	Moyenne générale /20 du dernier admis	Admis	Moyenne générale /20 du dernier inscrit sur liste compl.	Nombre d'inscrits sur liste compl.
Externe public	18,98	11,67	442	11,46	18
Externe public spécial breton	/	/	0	/	/
3 <sup>ème</sup> externe public	18,66	11,50	33	11,25	1
Externe privé	19,12	12,07	100	11,77	4

Moyenne des admis /20	Externe public	3 <sup>ème</sup> externe public	Externe privé
Oral 1	13,83	14,51	14,29
Oral 2	14,82	15,22	14,98

## EPREUVE ECRITE DE FRANÇAIS CRPE 2016

Ce rapport se fonde sur les remarques recueillies auprès des correcteurs à l'issue de la lecture, de l'analyse et de l'évaluation des copies des candidats. L'épreuve de français vise à vérifier que ceux-ci maîtrisent les compétences et connaissances suivantes :

- la maîtrise de la langue française, spécifiquement en situation d'expression écrite (clarté du propos, précision, correction syntaxique, morphologique, orthographique...);
- la capacité à comprendre l'ensemble et le détail d'un texte ;
- la capacité à développer une argumentation cohérente et structurée ;
- les connaissances linguistiques et la capacité à réfléchir sur des faits de langue (grammaire, orthographe, lexique...);
- les connaissances didactiques et pédagogiques et la capacité à analyser ou à proposer des situations d'enseignement.

Les résultats chiffrés, prenant en compte l'ensemble des trois types de concours (public, privé, 3ème concours), sont similaires à ceux de l'an passé avec une moyenne de 20,35 et une répartition des notes de 0 à 37,75. Il a semblé important à la commission qui a établi la notation d'être rigoureuse sur tout ce qui peut être attendu comme niveau de maîtrise dans le domaine du français.

Déjà mise en avant lors du bilan de la session 2015, la partie 2, permettant d'apprécier les connaissances en grammaire, orthographe, lexique et système phonologique, reste la plus discriminante. Les autres parties, maîtrise de la langue, appropriation des documents et exploitation pédagogique et didactique, ont été plutôt ou moyennement réussies. On remarque cependant un certain nombre de candidats ayant été mis en difficulté par une mauvaise gestion du temps souvent en consacrant trop de temps à la partie 1 autour des textes. Pour éviter cet écueil, plusieurs ont choisi une autre stratégie en terminant par celle-ci et en s'attachant d'abord aux questions 2 et 3.

Les notes inférieures à 10 sont peu fréquentes (118 copies soit 5,42% du total) mais résultent de copies où une partie a complètement été occultée avec des réponses partielles pour le reste des propositions. S'y ajoute pour les notes inférieures à 5 (11 copies soit 0,5 % du total) une maîtrise de la langue très insuffisante.

Les candidats qui ont composé montrent dans l'ensemble qu'ils se sont préparés avec sérieux. Les remarques qui suivent permettent d'insister sur quelques éléments clefs à maîtriser en vue de l'admissibilité.

### Première partie de l'épreuve

Cette partie de l'épreuve permet principalement d'évaluer la capacité à comprendre l'ensemble et le détail d'un texte, et à développer une argumentation cohérente et structurée. Maîtriser la langue est également nécessaire pour la réussir.

Pour ce qui est de la compréhension des textes, la majorité des copies témoigne d'un effort globalement sérieux de lecture. L'exploitation des textes est cependant inégale : si le texte d'Emile Zola est souvent mis en avant, et dans une moindre mesure ceux de Jean Clair et de Dominique de Font-Réaulx, le texte théâtral de Jean-Michel Ribes a visiblement embarrassé les candidats. De nombreux contresens ont été relevés à son propos, quand les candidats n'ont pas préféré le laisser de côté. Sur l'ensemble des copies, ce texte est significativement délaissé, alors qu'il s'agit d'un extrait d'œuvre contemporaine qui ne pose pas en soi de difficultés de compréhension immédiate. Le texte de Jean Clair a également posé des difficultés de lecture dans certaines copies. Des candidats ont été gênés par sa tonalité acerbe, très critique à l'égard des musées, ce qui remet en cause une perception

traditionnellement consensuelle et positive de ce lieu de culture. Au-delà de ces erreurs de lecture, il est dommage que, trop souvent, les candidats s'en tiennent à un niveau premier, très littéral. L'ambiguïté de la posture du romancier à l'égard de ses personnages, pour le texte de Zola, n'est pas approchée, tout comme la dimension burlesque du texte de Ribes n'est pas interrogée. Pour ce qui est de la mise en forme des idées, différentes copies proposent une reprise paraphrastique du contenu des textes, ou un montage de citations qui sont pour l'essentiel juxtaposées. Le recul nécessaire pour construire le sens des textes n'est pas suffisant dans plusieurs copies. L'unité thématique choisie pour le corpus de textes (« l'institution muséale ») était pourtant intéressante comme support d'analyse pour de futurs professeurs des écoles. S'inscrivant dans une réflexion sur l'art, son accessibilité et ses modalités de présentation au public, ce corpus rejoint des questionnements auxquels pourront être confrontés les candidats, en tant qu'enseignants du premier degré, lors de la mise œuvre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de l'élève. Nous notons par ailleurs dans quelques copies un défaut de rigueur dans la restitution même première du contenu des textes : des citations des textes sont introduites sans guillemets, des erreurs apparaissent dans l'orthographe du nom des auteurs ou encore dans celle du titre du roman de Zola, la mention des textes ne se fait que grâce à un numéro.

Le manque de mise à distance du corpus se retrouve dans la difficulté de nombre de candidats à formuler une problématique personnelle. La capacité à développer une argumentation se manifeste pourtant par la formulation explicite d'une problématique claire et consistante, qui aide à argumenter. Très souvent, les candidats se contentent de reprendre simplement la question proposée par le sujet, sans formuler de problématique. Pour les copies qui font l'effort de problématiser la réflexion, on en reste cependant régulièrement à une approche très binaire du corpus : les vertus de l'institution muséale et ses aspects négatifs. Finalement, peu de copies parviennent à organiser leur réflexion autour d'un questionnement sur le bienfondé de l'institution muséale, sur le rapport à l'œuvre qu'elle induit ou son rapport au public qu'elle accueille. La richesse du corpus permettait d'organiser la réflexion autour d'une de ces questions ou d'autres questions aussi légitimes.

La capacité à mettre les textes en perspective, à les faire dialoguer, est par contre prise en compte par les candidats. Rares sont les copies qui se contentent de juxtaposer les textes sans les mettre en relation. Même si cette mise en relation est parfois maladroite ou artificielle, dans leur grande majorité, les candidats s'efforcent de répondre à cet attendu de la première partie de l'épreuve et cherchent à établir des articulations entre les textes. Certaines mises en perspective sont erronées, mais elles reposent souvent alors sur un déficit initial dans la compréhension des textes.

La majorité des copies montrent aussi un souci effectif de construire une argumentation et de guider le lecteur dans la construction de la réflexion. Le propos est le plus souvent organisé suivant un plan énoncé en introduction et une conclusion vient clore le travail de la première partie de l'épreuve. Toutefois, la conduite du développement est inégale : si quelques copies ressortent par la qualité de la structuration, bien maîtrisée, de nombreuses copies présentent des lacunes. Parmi les écueils les plus fréquents, nous pouvons citer : un plan annoncé dans l'introduction qui se réduit à un paragraphe pour chaque partie dans le développement ; une ampleur déséquilibrée donnée aux paragraphes voire à chacune des parties ; une mauvaise maîtrise de la notion de paragraphe qui induit des retours non justifiés à la ligne. Par ailleurs, en relation avec l'unité thématique du sujet, certains candidats font entrer les textes dans une argumentation préétablie sur les musées, sans procéder à une réelle synthèse des documents proposés, ou bien orientent leur propos sans rendre suffisamment sensible la tension qui ressort du corpus de textes et qui propose une perception nuancée de l'institution muséale.

## **Deuxième partie de l'épreuve**

Cette partie de l'épreuve permet d'évaluer les connaissances linguistiques des candidats, ainsi que leur capacité à réfléchir à des faits de langue. Il faut constater, cette année encore, que cette seconde partie

de l'épreuve a connu une réussite très inégale et que les résultats dans l'ensemble sont décevants. Pour 25% des copies, la note obtenue pour cette partie est égale ou inférieure à 3/11.

Deux des trois premières questions portent sur les notions de fonction et de nature qui sont des notions fondamentales dans la connaissance de la langue. Or, différentes réponses sont incomplètes, montrent même la confusion qui existe, dans l'esprit de certains candidats, entre la nature et la fonction d'un mot. Des erreurs nombreuses, parfois peu excusables, sont constatées sur ces premières questions, certains candidats confondant même le pronom personnel « les » avec l'article défini pluriel. Par ailleurs, une des questions, attendant une justification de l'orthographe du mot « nudité », a visiblement dérouté les candidats, qui se sont souvent livrés à une étude morphologique du mot au lieu d'une justification orthographique de la fin du substantif. Il importe donc, pour un candidat, d'être attentif à la question qui lui est posée.

Deux questions suivantes ont été également l'objet de nombreuses erreurs. La maîtrise des différentes catégories morphologiques associées au verbe, comme celle de la conjugaison est partielle dans de nombreuses copies : de multiples erreurs sont ainsi constatées sur l'identification de la voix passive et la transformation attendue à la voix active. Beaucoup de candidats ont des difficultés à identifier la voix pronominale pour la seconde question, comme les temps des verbes (confusion récurrente entre le plus que parfait à la voix active et la forme du verbe à l'imparfait au passif), d'autres confondent les notions de mode et de temps. Des candidats ne reconnaissent pas l'emploi du verbe « être » en position d'auxiliaire, et ont de ce fait des difficultés à exprimer correctement l'infinitif d'un verbe conjugué (particulièrement si celui-ci apparaît à la voix passive ou pronominale). Certes, les deux questions auxquelles nous nous attachons ici se sont avérées en partie redondantes et la méconnaissance de la voix passive a pu être doublement sanctionnée, malgré tout, se pose la question d'une maîtrise correcte de la morphologie verbale et de la conjugaison par un nombre significatif de candidats. Il est indispensable pour un professeur des écoles d'avoir une bonne maîtrise de connaissances de base en étude de la langue.

La dernière question invite à une analyse morphologique d'un mot, elle a posé également difficulté. La décomposition du mot manque de cohérence dans différentes copies, les candidats ayant même du mal dans certains cas à identifier le radical du mot proposé qui relève pourtant d'une étymologie simple. Très peu de copies ont perçu la double suffixation (à partir du radical, adjonction d'un suffixe verbal, puis d'un suffixe nominal).

### **Troisième partie de l'épreuve**

Cette partie de l'épreuve permet d'évaluer les connaissances didactiques et pédagogiques des candidats, et leur capacité à analyser ou à proposer des situations d'enseignement.

Les deux premières questions demandent une analyse critique de deux documents pédagogiques, ce que la formulation des questions du sujet exprime clairement (« Analysez les objectifs et les compétences [...] », « Quelles remarques pouvez-vous faire sur la démarche pédagogique [...] »). Cependant, dans de nombreuses copies, les candidats en restent seulement à une approche descriptive des deux documents proposés. Ainsi, pour la première question, la pertinence des objectifs formulés par l'enseignant n'est pas interrogée, de même que leur cohérence avec les compétences proposées. Les objectifs et compétences sont évoqués successivement sans mise en relation dans différentes copies. De même, la formulation d'un avis critique fondé sur la prise en compte des programmes de l'école (et notamment des repères de progressivité en cycle 3) est minoritaire sur l'ensemble des copies. Un autre écueil est souvent apparu : la difficulté à bien distinguer les attendus de la première question (réflexion sur les objectifs et les compétences) de ceux de la seconde question (analyse de la démarche pédagogique), voire de ceux de la troisième question (proposition de modalités d'exploitation). Il importe que les candidats prennent bien en compte les intitulés des questions et y répondent avec rigueur.

Le traitement de la seconde question (analyse de la démarche) est moyennement réussi. Si elle échappe à certains candidats, la distinction qui doit être faite entre compréhension littérale et compréhension plus fine des implicites d'un texte, est exprimée dans d'autres copies. Plusieurs d'entre elles soulignent à bon escient le travail attendu dans une classe de CM1 sur les inférences et la construction de la capacité à interpréter un texte. De bonnes connaissances didactiques permettent à des candidats de conduire avec efficacité une réponse et de remettre en cause, au moins en partie, le bienfondé de la démarche pédagogique qui est à analyser.

Les troisième et quatrième questions ont mieux été réussies dans l'ensemble et témoignent d'une bonne projection de certains candidats dans leur futur métier de professeur des écoles. Les propositions de modalités d'exploitation du texte (question 3) comme de prolongements de travail interdisciplinaire (question 4) sont dans certaines copies intéressantes et bien appropriées. Les réponses sont toutefois inégales sur l'ensemble des copies. Certaines s'en tiennent à des propositions trop générales pour la troisième question : les modalités d'exploitation pourraient s'appliquer à de nombreux textes et ne prennent pas suffisamment acte de la spécificité de l'extrait de l'album que les élèves découvrent dans la séance. Des réponses pour cette question ne sont pas suffisamment détaillées, ni justifiées. Pour la quatrième question, différentes copies proposent des prolongements pertinents notamment en arts visuels ou inscrivent le travail interdisciplinaire dans le cadre d'une visite au musée (ce qui rejoint le sujet de réflexion de la première partie de l'épreuve). Cependant, la notion d'interdisciplinarité n'est pas toujours bien maîtrisée et des copies se contentent d'énoncer, sous forme de liste, sans les développer, les prolongements envisagés.

### **Maîtrise de la langue**

La maîtrise de la langue est globalement correcte et nous pouvons observer sur ce point des progrès par rapport aux années passées, ce qui confirme le constat déjà établi lors de la session de l'année précédente. La syntaxe est satisfaisante dans une majorité de copies, un soin est apporté à la rédaction. Une attention cependant accrue pourrait être portée à un bon usage de la ponctuation et, dans certaines copies, à la construction des phrases (l'utilisation de phrases nominales pour introduire une partie ou dans la présentation des textes n'est pas recevable). Sur l'ensemble des copies, la maîtrise de l'orthographe est, elle aussi, plutôt correcte. Nous constatons cependant dans plusieurs des erreurs récurrentes d'accord dans le groupe nominal et du verbe avec son sujet (particulièrement dans le cas d'un sujet inversé). Des copies sont également très fautives quant au placement des accents, avec dans certains cas une confusion ou une non différenciation entre accent grave et aigu. Quelques copies se détachent par un nombre très élevé d'erreurs orthographiques (plus de 30 erreurs sur l'ensemble de la copie), ce qui relève d'un niveau de maîtrise de l'orthographe très insuffisant pour un futur professeur des écoles. Du point de vue du lexique employé, nous faisons le constat d'un manque de variété et de nuance dans le vocabulaire utilisé, avec une tendance marquée à la répétition dans certains écrits.

Il convient de rappeler aussi la nécessité d'écrire lisiblement et de soigner sa calligraphie (cette exigence est d'autant plus importante dans le cas d'une correction à partir de copies scannées). La réalisation de tableaux, permettant une présentation claire, est appréciée par les correcteurs. Au contraire, les ratures, comme les renvois par astérisques, nuisent à la fluidité de la lecture. En situation de communication, les candidats doivent veiller à la qualité de la présentation de leur copie et à la lisibilité de leur écriture.

## EPREUVE ECRITE DE MATHEMATIQUES CRPE 2016

### Remarques d'ordre général

L'épreuve écrite de mathématiques vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

Notée sur 40 points, l'épreuve comporte trois parties :

- Un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (partie notée sur 13 points)
- Des exercices indépendants, complémentaires à la première partie (partie notée sur 13 points).
- L'analyse d'un dossier composé de supports d'enseignement et de productions d'élèves (partie notée sur 14 points).

Chaque partie est constituée de sous-parties et de questions indépendantes les unes des autres. Ainsi les candidats peuvent proposer des productions assez abouties malgré parfois un exercice mal ou non réalisé. Les notes inférieures ou égales à 10 s'expliquent généralement par des exercices non traités, plus que par des erreurs de traitement proprement dites. L'absence de réponse pénalise donc davantage les candidats que leurs erreurs.

### Résultats

Moyenne : 20,45 / 40

Médiane : 20,25 / 40

Moyenne partie 1 : 7,03 / 13

Moyenne partie 2 : 7,33 / 13

Moyenne partie 3 : 6,91 / 14

### Correction syntaxique et qualité écrite des productions

Dans l'ensemble, les copies sont bien organisées et agréables à lire. On note chez la plupart des candidats la volonté d'argumenter les réponses et d'exposer de façon détaillée les raisonnements développés. La présentation des écrits, la rédaction et la syntaxe sont soignées, l'orthographe globalement maîtrisée. Les candidats prennent soin d'organiser clairement leur travail, en espaçant et en numérotant les différentes parties de l'épreuve.

Ces qualités de communication sont appréciées de la part de candidats se destinant au métier de professeur des écoles, aussi les correcteurs ont-ils été particulièrement attentifs à la maîtrise des langages. Suivant le barème, il a pu être retiré jusqu'à 5 points de la note totale pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production des candidats. En effet, malgré une impression d'ensemble favorable, de trop nombreux candidats montrent encore une maîtrise insuffisante des compétences ressortissant au savoir écrire. Ainsi, des copies ont été pénalisées dans les cas suivants :

- Le traitement des différentes parties de l'épreuve n'est pas clairement organisé. Dans certains cas, par exemple, des candidats choisissent de traiter les exercices dans un ordre différent. Cette stratégie n'est pas à proscrire, à condition qu'elle s'accompagne d'une identification rigoureuse des différentes parties du sujet.
- L'écriture est peu soignée (confusion de lettres, accentuation omise, ratures...), certains propos sont difficiles à déchiffrer.
- L'orthographe est défaillante (orthographe lexicale, règles d'accord, confusion infinitif/participe passé...). Dans de rares cas, le nombre et la nature des erreurs signalent une maîtrise de la langue insuffisante, incompatible avec le métier de professeur des écoles. Plus souvent, les erreurs s'accroissent dans les dernières pages de la copie et traduisent plus vraisemblablement un relâchement en fin d'épreuve.
- La syntaxe mathématique est mal maîtrisée (confusion droite/segment/longueur, usage abusif du signe =...) ce qui nuit à la lisibilité du propos et peut induire des écrits dépourvus de sens ou inexacts. "Le milieu d'une droite" est évoqué à plusieurs reprises.
- Certaines productions présentent une rédaction réduite qui oblige le correcteur à faire l'effort de comprendre le raisonnement conduit. À l'inverse, quelques candidats proposent une surabondance d'explications, des phrases trop longues où l'on peut trouver un vocabulaire "expert", maladroitement ou abusivement utilisé, qui nuisent à la clarté du propos. Dans certains cas extrêmes, le candidat laisse le choix aux correcteurs de prélever la ou les bonnes réponses dans un ensemble confus. Il importe donc de trouver le juste équilibre entre l'absence et l'excès d'explications dans la communication d'une démarche.
- L'absence de réponse littérale à la question posée ne permet pas toujours aux correcteurs d'en apprécier l'exactitude, ni la pertinence du raisonnement développé. La rédaction d'une réponse, à la suite d'une démonstration mathématique, et sa matérialisation claire (soulignement, encadrement, utilisation de couleurs...) sont appréciées.

Le jury invite les candidats à rester attentifs aux points suivants, qui sont pris en compte dans le barème :

- la lisibilité et la clarté du propos,
- l'orthographe et la correction grammaticale des réponses qu'ils apportent,
- la précision du vocabulaire et du langage mathématique utilisés.

Il apparaît important de garder du temps, en fin d'épreuve, pour une relecture attentive de la copie.

### **Partie 1 : problème**

Cette partie doit permettre d'apprécier la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile. Elle est, dans l'ensemble bien réussie.

Les lectures graphiques (partie A) ne posent pas de difficulté.

La partie B révèle pour certains candidats une non maîtrise du calcul fractionnaire. La réponse à la question B1b s'est souvent réduite à déterminer la focale "seuil", beaucoup de candidats ne répondant pas à la question posée. Le fait que toutes les focales inférieures à cette focale "seuil" conviennent est parfois énoncé sans explication. La question B2. est très rarement traitée correctement. Peu de candidats ont compris que le rapport  $D/F$  est constant et quand certains l'ont vu, ils ne savent pas toujours l'exploiter.

La partie C est rarement bien traitée. En dehors de la question des notations géométriques mal maîtrisées, seule la question C1.a. est majoritairement réussie. Le théorème de Thalès est utilisé sans que soient mentionnés les éléments à considérer. Les triangles concernés ou seulement les droites les



formant ne sont que rarement cités. Certains candidats n'ont pas compris l'objectif de la question C3 et partent du résultat à démontrer.

## **Partie 2 : exercices**

Cette partie doit permettre de vérifier les connaissances et les compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège.

L'exercice 1 est bien réussi.

La modélisation du lancer de deux dés dans l'exercice 2 pose problème à de nombreux candidats. Les questions 2 et 3 de cet exercice sont peu réussies.

Seule la dernière question de l'exercice 3 a posé problème. Il s'agit là encore de maîtriser un minimum de calcul algébrique pour prouver le résultat.

Les réponses proposées à l'exercice 4 appellent plusieurs observations :

1. Peu de candidats pensent à produire un contre-exemple en guise de justification. Certains produisent des justifications erronées en affirmant à tort qu'un carré n'est pas un losange.
2. Question plutôt réussie, même si beaucoup de candidats ne raisonnent pas dans le cas général.
3. Si cette question est plutôt réussie, les justifications manquent souvent de clarté et de concision.
4. Beaucoup d'erreurs de raisonnement dans cette question. Certains candidats ne raisonnent que sur un exemple, ce qui ne permet pas de déduire que l'affirmation est vraie. D'autres écrivent que le quotient dans la division euclidienne par 7 est le même pour a et pour b. Là encore, la maîtrise du calcul littéral est insuffisante.

## **Partie 3**

Cette partie doit permettre d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

### *Situation 1 :*

Elle pose problème à de nombreux candidats qui montrent une maîtrise insuffisante des nombres. Certains pensent que les entiers ne sont pas des décimaux ; d'autres pensent que toutes les fractions sont des décimaux ; d'autres peu nombreux parlent de nombres irrationnels en affirmant qu'ils s'écrivent sous forme de fractions.

Peu de candidats connaissent la définition de décimaux.

Peu sont capables de répondre à la question 3 en s'appuyant sur une procédure ou un raisonnement concernant à la fois les entiers et les décimaux.

### *Situation 2 :*

Beaucoup de candidats sont capables de présenter des procédures correctes, peu d'en présenter trois attendues en cycle 3. Rappelons que le produit en croix qui permet de trouver la masse achetée en posant  $(5 \times 2)/4$  n'est pas un attendu du cycle 3. Les candidats ne savent pas toujours ce qu'est la règle de trois : "pour 4 € j'ai 2 kg, donc pour 1 €, j'en ai 4 fois moins, soit 2 : 4 kg et pour 5 €, j'en ai 5 fois plus, soit  $5 \times (2:4)$  kg" qu'ils confondent avec le produit en croix.

### *Situation 3 :*

Les analyses des productions des élèves sont diverses. Certains candidats repèrent de manière précise les éléments saillants des différentes productions et sont capables de les analyser. D'autres se

trompent dans l'analyse des erreurs (erreur d'addition pour Raphaëlle, alors qu'il s'agit d'une erreur de dénombrement) ou affirment que Terry n'a pas terminé sa réponse puisqu'elle est exprimée avec une fraction. Ce faisant, ils montrent qu'ils n'ont pas compris ce que représente une fraction.

Pour les deux dernières productions d'élèves, l'erreur commise sur le reste de la division qui est la même que sur l'interprétation des trois triangles restants est souvent expliquée de façon maladroite, alors qu'elle est souvent identifiée.

Dans tous les cas, l'exploitation des travaux d'élèves gagne à dépasser la seule description, afin de révéler la connaissance des programmes et des objectifs principaux sous-jacents aux situations d'exercice proposées.

De manière générale, les candidats montrent un bon niveau de préparation et une compréhension satisfaisante des attendus de l'épreuve.

Le sujet de cette année se révèle cependant plus sélectif, au plan mathématique, que celui de la session 2015.

Les candidats doivent s'assurer de posséder un niveau de maîtrise suffisant dans l'ensemble des champs évalués, ce qui n'a pas été suffisamment montré pour certains pour le calcul algébrique, les probabilités, la géométrie de collège et les nombres.

À travers leur production, ils gagnent à mettre en évidence leur compréhension des questions posées et des attendus qui y sont exprimés, ainsi que leur capacité à rechercher, extraire et organiser l'information utile par une présentation précise des résultats et des données utilisées.

## **ORAL D'ADMISSION 1 :** **MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DANS UN DOMAINE AU CHOIX DU CANDIDAT**

### **Le dossier**

Bien que le dossier ne fasse pas l'objet d'une évaluation du jury, le candidat doit considérer que son contenu :

- en tant que support de l'épreuve, est une projection vers sa présentation et l'entretien qui en découlera ;
- doit strictement respecter les consignes de présentation adressées préalablement : tout dossier non conforme peut conduire à l'élimination du candidat ;
- est lu attentivement par la commission de jury avant l'épreuve.

Toutes ces raisons conduisent à formuler un certain nombre de recommandations :

- indiquer sur le dossier le thème abordé et le niveau de classe de la séquence pédagogique ;
- paginer ;
- sélectionner les supports pour éclairer les notions didactiques et les démarches pédagogiques ;
- adjoindre un sommaire, une bibliographie et une sitographie ;
- préciser les sources des documents ;
- adresser au rectorat un écrit exempt d'erreurs syntaxiques et orthographiques : faire relire son dossier par un œil extérieur est conseillé, s'appliquer à respecter les normes typographiques (exemples : majuscules à une période de l'histoire, écriture d'un siècle en chiffres romains, abréviations en sciences...) est indispensable.

La charte graphique, quand elle est respectée, améliore la lisibilité des dossiers (pagination police de caractères, interlignes). Malgré des progrès notables à cette session, le jury déplore encore les fautes d'orthographe de certains d'entre eux.

En synthèse, on peut noter que les dossiers :

- respectent les dix pages exigées, ce qui requiert un effort de synthèse ;
- sont construits en deux parties, conformément aux attentes ;
- abordent des thèmes qui correspondent aux programmes en vigueur de l'enseignement primaire ;
- font appel à des présentations variées (textes, cartes mentales, tableaux, schémas, productions d'élèves...).

L'utilisation des supports numériques est rarement choisie par les candidats.

Deux situations, heureusement marginales, sont à signaler pour leur caractère rédhitoire dans une épreuve de concours :

- lorsque le dossier support révèle une précipitation voire une urgence à le rédiger. Il est conseillé aux candidats de ne pas attendre la proclamation des résultats d'admissibilité pour engager sa rédaction ;
- lorsque des pans entiers sont manifestement de simples « copier-coller » issus d'écrits mis en réseau. Le préambule du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation indique que les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation, « se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité ». Il va de soi que les épreuves 1 et 2 sont, sur ce plan, en totale cohérence ;

Le jury rappelle que :

- les fondements scientifiques ne doivent pas prendre le pas sur la pédagogie et une relation logique entre les deux parties est attendue : la cohérence de l'épreuve réside dans l'articulation des fondements scientifiques avec une proposition de séquence pédagogique qui s'appuie sur ces fondements et les utilise ;
- le dossier doit être une construction personnelle où les fondements scientifiques correspondent à une culture et/ou à une recherche véritable du candidat ;
- la présence d'une séquence d'enseignement, doit correspondre à un ensemble de séances articulées entre elles, logiques dans leur succession ;
- celle-ci doit s'inscrire dans un cadre plus large (programmation, progression, socle commun) ;
- les fondements scientifiques ne doivent pas se réduire à la simple exposition des programmes ou du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- les horaires de l'école élémentaire, en vigueur au moment du concours, devaient être connus :

#### Cycle des apprentissages fondamentaux (CP-CE1)

Domaines disciplinaires	Durée annuelle des enseignements	Durée hebdomadaire des enseignements
Français	360 heures	10 heures
Mathématiques	180 heures	5 heures
Éducation physique et sportive	108 heures	9 heures*
Langue vivante	54 heures	
Pratiques artistiques et histoire des arts	81 heures	
Découverte du monde	81 heures	
TOTAL	864 heures	24 heures

\* La déclinaison de cet horaire hebdomadaire sera fonction du projet pédagogique des enseignants, dans le respect des volumes annuels fixés pour chacun des domaines disciplinaires.]

#### Cycle des approfondissements (CE2 - CM1 - CM2)

Domaines disciplinaires	Durée annuelle des enseignements	Durée hebdomadaire des enseignements
Français	288 heures	8 heures
Mathématiques	180 heures	5 heures
Éducation physique et sportive	108 heures	11 heures*
Langue vivante	54 heures	
Sciences expérimentales et technologie	78 heures	
Culture humaniste - pratiques artistiques et histoire des arts**	78 heures	
- histoire-géographie-instruction civique et morale	78 heures	
TOTAL	864 heures	24 heures

\* La déclinaison de cet horaire hebdomadaire sera fonction du projet pédagogique des enseignants, dans le respect des volumes annuels fixés pour chacun des domaines disciplinaires.

\*\* L'enseignement annuel d'histoire des arts est de 20 heures et concerne l'ensemble des domaines disciplinaires.

Enfin, il est souhaitable qu'une séance soit développée dans le dossier de présentation.

#### La présentation du dossier

- Les conditions de l'épreuve accordent 20 minutes au candidat. Le temps est parfaitement maîtrisé par une large majorité d'entre eux. Il est toutefois recommandé de se munir d'une montre ou d'un

chronomètre. De façon générale, les candidats ont une bonne connaissance du déroulement de l'épreuve et s'y sont préparés. Le recours à des supports de communication (ex : diaporama) est peu fréquent, ce qui semble s'expliquer par le raccourcissement du temps effectif de présentation qu'il induit. Le temps d'installation doit dans ce cas être anticipé par le candidat (branchements, format choisi, fonctionnement de l'appareil) ;

- La présentation du travail réalisé offre l'opportunité d'apporter un nouvel éclairage. Elle implique une attitude de communication du candidat. Le jury n'a de cesse de rappeler qu'il ne s'agit ni de lire, de réciter ou de paraphraser un écrit porté préalablement à la connaissance du jury.

Une présentation claire, vivante établit d'emblée un contact, à l'opposé d'une position de recul qui peut s'avérer préjudiciable pour la suite de l'entretien. La qualité de la communication (clarté, concision, rythme, débit, pauses, intonations...) est de nature à valoriser le travail réalisé par le candidat.

Une attitude convaincue, engagée, dynamique se traduit souvent par l'apport de compléments, une distance critique, une capacité à se projeter dans un authentique fonctionnement de classe.

Le jury valorise en effet, dans une épreuve de mise en situation professionnelle, l'articulation entre théorie et pratique, l'explicitation d'une problématique, de choix pédagogiques réalistes, assumés et justifiés, l'analyse réflexive, voire des ajustements lorsque la séquence a été mise en œuvre.

Le lien direct avec les programmes et les apprentissages attendus chez les élèves doit apparaître clairement.

L'implication personnelle du candidat est un atout. Il convient également que la séquence présentée soit adaptée à l'âge des élèves, suffisamment ambitieuse sans être hors programme, inscrite dans une progressivité et en relation avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Une séquence formelle, reposant uniquement sur une succession d'activités, amène la commission de jury à douter des apprentissages effectifs chez les élèves. Qu'elle ait été mise en œuvre au cours d'un stage de pratique accompagnée ou pas, autant la bienveillance préside devant les maladroites, autant l'absence de conscience des réalités est sanctionnée. A titre d'exemple, la disponibilité permanente de l'enseignant pour chacun de ses élèves est un leurre auquel le candidat ne doit pas feindre de croire. En ce qui concerne la gestion du temps, les exposés préalables respectent les 20 mn prévues. Les candidats montrent qu'ils savent se détacher de la lecture du dossier, indiquant un bon niveau de préparation et d'entraînement. Moins de candidats donnent l'impression de réciter, ce qui semble avoir bien évolué par rapport aux années précédentes. De toute évidence, l'exposé linéaire du dossier dessert le candidat.

## **L'entretien**

On notera que le format de l'entretien (40 minutes) permet un approfondissement des connaissances et des compétences du candidat.

Il convient donc de :

- bien connaître son sujet et le contenu de sa production ;
- posséder une maîtrise suffisante des contenus scientifiques et didactiques dans le domaine choisi.
- La majorité des candidats se montrent réceptifs et aptes à engager le dialogue avec le jury. L'échange fluide, les réponses synthétiques sans être laconiques, la sincérité et l'expression de la réflexion des candidats ont été soulignés par les commissions de jury, quel que soit le domaine choisi.

Les candidats qui sont en mesure de définir les termes utilisés dans la partie scientifique du dossier montrent une meilleure appropriation du sujet choisi. Un hiatus entre le dossier et le niveau réel de connaissance du candidat sur la partie scientifique ne peut jouer en sa faveur.

Au-delà du contenu du dossier, le jury vérifie les liens avec l'ensemble des composantes du métier de professeur des écoles. Les prestations valorisées sont celles où le candidat manifeste une aptitude à envisager sereinement la polyvalence de l'enseignant du premier degré, l'interdisciplinarité et une connaissance des valeurs et des principes de l'école républicaine.

L'ouverture d'esprit, une réflexion globale sur les enjeux de l'école sont appréciées, tout comme la nécessité d' :

- une adéquation entre l'organisation d'une séquence et les programmes ;
- une progressivité des contenus et des apprentissages ;
- une anticipation des obstacles ou des difficultés que les élèves peuvent rencontrer dans leurs apprentissages ;
- une connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant (pour éviter par exemple de faire appel à des capacités d'abstraction chez des élèves de cycle 1 ou de cycle 2 qu'ils ne possèdent pas). Régulièrement évoquées dans les dossiers, elles doivent cependant être reliées avec la démarche pédagogique adoptée ;
- une conceptualisation des connaissances, capacités et attitudes en jeu dans les activités proposées aux élèves.

Le jury est sensible au lien explicite entre fondements scientifiques et contenu de la séquence, entre les théories du développement de l'enfant et la conception de la séquence.

Les exposés reposent sur des « stratégies » de présentation diverses qui n'ont pas toutes la même efficacité. Le jury valorise les candidats qui ont une vision globale de l'épreuve et savent articuler l'écrit et l'oral pour les rendre complémentaires. Certains candidats choisissent à juste titre de développer à l'oral des aspects qu'ils avaient évoqués rapidement à l'écrit. Les exposés les plus pertinents mettent en valeur une bonne compréhension des notions scientifiques essentielles à la conduite de la séquence. Ces notions sont alors articulées avec les propositions pédagogiques du candidat et permettent de faire ressortir facilement les points saillants des connaissances scientifiques en jeu et de la transposition didactique proposée. Une analyse réflexive est attendue pour ceux qui ont pu mettre en œuvre la séquence lors d'un stage.

A ce propos, la confrontation à la réalité de terrain, réelle ou imaginée, devrait amener le candidat à faire preuve du sens de la mesure et de la distance critique nécessaire à l'analyse. Le candidat doit éviter l'écueil du rapport de stage, en restant rivé à une expérience par définition brève et limitée.

Le préambule des programmes de 2008 rappelle que « si un maître est d'abord maître du choix de sa méthode, il est au service des progrès de ses élèves par rapport aux objectifs des programmes. » Que ce soit lors de la présentation du dossier ou au cours de l'entretien, les candidats capables de concilier choix professionnels, réflexion sur ces choix, humilité devant la tâche d'enseignement et prise en compte de chaque élève, laissent entrevoir des aptitudes à la fonction, illustrées par leur méthodologie et leur sens de la pondération.

Des remarques transversales aux domaines d'enseignement choisis peuvent être formulées et sont à mettre en relation avec l'épreuve « éducation physique et sportive et entretien à partir d'un dossier » :

- le terme de prérequis doit être clair dans l'esprit du candidat car il apparaît comme un effet de modélisation lié à la préparation au concours. Parfois, les commissions de jury ont le sentiment que, pour atteindre les objectifs de la séquence d'enseignement conçue par le candidat, l'élève doit déjà savoir ce qu'il est censé apprendre ;

- la dimension chronologique de l'évaluation et la capacité à les définir prennent le pas sur le rôle et le sens de ses diverses modalités ;
- la distinction entre évaluation diagnostique et représentations initiales, l'intérêt de recueillir les conceptions initiales des élèves sont mal maîtrisées ;
- de manière générale, l'évaluation des connaissances prime sur celles des compétences mises en œuvre par les élèves : évaluer les progrès et les acquisitions des élèves suppose de maîtriser les attentes du palier du socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerné en fonction du niveau d'enseignement ;
- la référence au numérique a évolué : il ne se cantonne plus à une volonté de rendre la classe plus vivante, à développer la motivation des élèves ou à capter leur attention. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice du métier invite à réfléchir aux apports des outils et des ressources numériques pour diversifier et différencier les pratiques pédagogiques, ce qui ne se limite pas à la recherche documentaire ou à la vidéo projection à l'aide d'un tableau numérique interactif (TNI) ;
- certains fondamentaux de l'enseignement mériteraient un positionnement mieux affirmé : la place de l'oral, de l'écrit, la question de la mémorisation des apprentissages, la supervision magistrale des traces écrites, la progressivité des apprentissages sont autant d'exemples auquel le candidat devrait avoir anticipé dans une perspective de « mise en situation professionnelle » ;
- les candidats font régulièrement appel au travail de groupes : si cette modalité de travail n'est pas en soi contestable, il est attendu du candidat qu'il soit apte à en analyser l'intérêt et les limites possibles, au regard des apprentissages effectifs des élèves. La construction des savoirs se résume en effet fréquemment à du travail de groupe à partir duquel on produit une synthèse collective. Or, la confrontation entre pairs ne va pas de soi et n'est pas productive par essence ;
- la différenciation est essentiellement conçue en fin de séquence, après une évaluation sommative. Elle se limite à une différenciation des tâches pour les élèves lents, sans considération pour d'autres paramètres (aides, rôles, ressources disponibles). Ces élèves, en respectant cette simple logique d'allègement de la tâche, n'exercent que des compétences de bas niveau. Enfin, la remédiation est souvent synonyme de répétition, d'explication à l'identique et la notion de « coup de pouce », fréquemment évoquée, s'avère peu convaincante.

Quelques candidats proposent, dès la présentation, un regard critique, voire des modifications de leur séquence, ce qui est apprécié. Le fait que le candidat ne reste pas figé sur ce qu'il sait et accepte de suivre la commission de jury dans une réflexion sur des points qu'il ne maîtrise pas totalement constitue un élément positif d'appréciation.

Les candidats doivent développer une capacité à mettre en perspective les programmes sur les trois cycles et les progressions parues au bulletin officiel du 5 janvier 2012. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture est connu et plutôt bien maîtrisé mais la progressivité entre les paliers 1 et 2 n'est pas toujours perçue.

Les candidats ne rencontrent pas de difficultés majeures dans le champ de la communication. Le jury est sensible à une attitude ouverte, qui ne se limite pas à des réponses courtes, sans chercher à monopoliser la parole. Conviction et honnêteté facilitent une remise en question appréciée. Ceux qui ont le mieux réussi l'entretien ont été capables de répondre clairement et sans hésitation aux questions du jury et de traduire les connaissances scientifiques exposées dans le dossier en un énoncé simple et accessible. Les plus pertinents ont une vision claire des programmes, de leur structure et de leurs enjeux. Les séquences présentées les mieux conçues reposent sur une mise en œuvre pédagogique réaliste, basée sur une démarche d'investigation explicite. Ces candidats savent tenir compte des questions du jury pour se distancier de leur dossier, réorienter leurs choix, les justifier, les analyser.

Les prestations qui proposent des pistes de remédiation au-delà de la simplification des tâches sont valorisées, ainsi que celles qui tiennent compte de la transversalité, de la progressivité des apprentissages et proposent diverses modalités d'évaluation.

## **Sciences et technologie**

Les dossiers présentent des sujets de la PS au CM2. Les sciences expérimentales sont majoritaires : le monde du vivant est très présent tout comme le domaine du ciel et de la Terre. Quelques dossiers traitent des mélanges et solutions. Certains thèmes sont récurrents : la germination des graines, les changements d'état de l'eau, les cinq sens, le corps humain, les volcans et séismes, les déchets. Très peu de sujets portent sur la technologie. Certains thèmes se prêtent peu à une démarche scientifique ou d'investigation (exemple : apprendre à porter secours). Les dossiers sur l'école maternelle interrogent : ils sont souvent plus fragiles du point de vue scientifique et de l'articulation entre fondements théoriques et mise en œuvre en classe.

La partie scientifique a été globalement bien traitée. La présence de schémas est parfois une plus-value pour présenter des connaissances scientifiques. Lors de l'entretien, les rappels des fondements scientifiques sont souvent succincts de la part du candidat, voire non abordés, y compris pendant l'exposé. Il semble évident que certains d'entre eux se sont limités à compiler des informations sans chercher à leur donner du sens. Il en résulte des hésitations, des approximations, voire des erreurs d'interprétation. Pour ceux qui possèdent des connaissances solides, l'exposé est précis, argumenté, fluide et agréable à écouter. Le jury apprécie les prestations qui font du lien avec cette partie du dossier pour étayer le discours. Il est aisé de discriminer les candidats qui ont su donner du sens à leur formation de ceux qui restituent des savoirs non assimilés.

Le candidat doit s'attendre à être interrogé au-delà des fondements scientifiques qu'il a exposés : à titre d'exemple, un dossier sur la circulation sanguine est logiquement mis en relation avec la digestion et la respiration.

Les compétences du socle commun figurent dans la majeure partie des productions. Elles attestent la compréhension des candidats de la notion de séquence et de son déroulement en séances.

Les séquences et séances sont généralement correctement présentées, souvent en adéquation avec les programmes. Elles sont proposées sous des formes variées : textes, tableaux plus ou moins précis. Elles s'inspirent de propositions puisées dans les manuels et les sites dédiés à la discipline. Les apports de « La main à la pâte » sont fréquemment évoqués. L'essentiel des candidats a proposé un ensemble de séances d'une longueur raisonnable (5 à 7 séances), avec une cohérence d'une séance à l'autre qui montre un début de réflexion sur l'organisation des apprentissages. La présentation sous forme de tableau facilite cette perception.

D'une manière générale, la démarche d'investigation est intégrée mais pas toujours mise en œuvre. Les représentations initiales des élèves sont régulièrement citées mais sont peu exploitées. Les candidats passent trop vite de cette étape à la proposition d'hypothèses, sans problématiser.

Une séquence ne peut se réduire à une succession d'activités avec un questionnement apporté par l'enseignant. Par exemple ; certaines d'entre elles présentent des séances de découverte à part entière, sans objectif d'apprentissage identifiable.

Les candidats semblent à l'aise pour décrire la mise en projet, la formulation des hypothèses et la construction d'un protocole. Ils souhaitent à tout prix mener des expériences. Les autres modalités d'investigation doivent être aussi interrogées.



Les évaluations sont prévues mais ne reprennent pas toujours les objectifs énoncés pour la séquence. Elles portent trop souvent sur les connaissances (remplir un texte à trous, compléter un schéma...) et assez peu mettent en avant des validations de compétences, qu'elles soient transversales ou non.

Le rôle de la trace écrite et de l'oral est insuffisamment développé dans le cadre de l'enseignement des sciences, en particulier en ce qui concerne la structuration syntaxique du langage écrit et parlé ou les différents statuts de l'écrit. Le vocabulaire, quand il est identifié, n'est pas nécessairement construit ou évalué. Ceux qui ont choisi un sujet en maternelle doivent percevoir l'enjeu du langage sur ce niveau de classe.

Les connaissances sur les théories du développement de l'enfant ne vont pas au-delà de ce qui est décrit dans le dossier, ce qui reste souvent superficiel. Les activités proposées aux élèves de cycle 1 et 2 font parfois appel à des capacités d'abstraction qu'ils ne possèdent pas.

L'utilisation de l'outil numérique est centré sur la recherche documentaire ou à la visualisation collective de ressources multimédia. Ces usages méritent d'être approfondis.

Les enjeux de l'enseignement des sciences ou du thème traité ne sont pas toujours perçus par les candidats, qui se réfèrent fréquemment à la connaissance du monde qui nous entoure. Susciter des vocations scientifiques, comprendre les problématiques de la société sont rarement évoqués. Le rôle essentiel des sciences dans le discernement entre savoirs scientifiques et croyances est peu exprimé.

## **Histoire**

Les thèmes abordés concernent quasi exclusivement le cycle 3, à l'exception de quelques dossiers concernant la structuration du temps en maternelle.

Une part non négligeable des dossiers a été accordée à la romanisation, le rôle de l'Eglise au Moyen-Age, les grandes découvertes et la Révolution dans le choix des thématiques lors de cette session. Dans l'ensemble, les exposés sont bien préparés avec le plus souvent une réelle maîtrise du sujet choisi et un respect du temps imparti à l'épreuve.

Cette année, les candidats ont mis beaucoup plus en lien la partie scientifique avec la séquence pédagogique, même s'il subsiste encore quelques présentations chronologiques. On relève exceptionnellement quelques approximations historiques.

Les candidats ont su prendre de la hauteur quant à l'analyse de la période et savent expliquer en quoi elle constitue une rupture ou une continuité historique. La présentation orale des dossiers revêt des formes variées qui permettent d'attester des capacités de synthèse des candidats : évolutions de la séquence présentée dans le dossier, présentation alternative entre l'apport scientifique et la séquence, focalisation sur des points de vue historiques divergents....

On relève toutefois que la question de la problématique en histoire est peu maîtrisée. Les quelques candidats qui structurent leur propos scientifique à partir d'une question ne la réinvestissent pas pour structurer leur séquence ; les quelques questions qui fondent les séances devraient apporter des éléments de réponse à la problématique générale, ossature de la séquence. Elles ne sont employées que comme titre.

Le récit historique de l'enseignant est souvent cité, rarement utilisé ; c'est un dispositif d'enseignement assez mal maîtrisé. Les séquences présentées relèvent fréquemment de l'étude de documents. Les candidats auraient tout avantage à varier le type de séances présentées. La différence entre mémoire et histoire paraît claire pour la plupart des candidats, ainsi que la différence entre témoignage et

document historique. En revanche, la distinction entre la nature des écrits (roman historique, témoignage, écrit pédagogique...) mérite d'être affirmée.

Parmi les objectifs assignés à l'enseignement de l'histoire, la formation à l'esprit critique semble la moins bien appréhendée. Si les candidats interrogés savent ce qu'elle revêt, ils citent rarement la source des documents qu'ils présentent ; c'est pourtant l'un des incontournables de l'enseignant.

Il est conseillé de ne pas verser dans l'abondance. A contrario, certains dossiers n'offrent aucun visuel permettant au jury d'examiner les documents présentés aux élèves.

Les cartes heuristiques sont beaucoup moins fréquentes que l'année passée. Le jeu de rôle est souvent convoqué. Il convient de l'interroger : permet-il de faire la différence entre fiction et réalité ? Permet-il d'approcher la démarche de l'historien qui met à distance plutôt que d'entrer en empathie ? L'usage des outils numériques est convoqué plus régulièrement.

L'histoire comme champ disciplinaire apportant une contribution à la maîtrise de la langue orale et écrite et à une culture humaniste doit innover la prestation du candidat.

On peut regretter que les évaluations proposées portent essentiellement sur des connaissances.

Certains candidats se sont montrés déstabilisés par des questions plus ouvertes, en lien avec le sujet ou liées à la culture générale ou professionnelle. Il est utile de se projeter sur l'ensemble des cycles et d'avoir une connaissance minimale de l'évolution d'une notion sur le parcours de l'élève et sur le développement de l'enfant.

Enfin, les candidats doivent veiller à :

- éviter les anachronismes, les propos manichéens ou les approximations historiques ;
- relativiser les témoignages qui introduisent de la subjectivité ;
- croiser les sources ;
- distinguer l'enseignement de l'histoire des arts et l'enseignement de l'histoire ;
- considérer le champ disciplinaire, certes au service de la compréhension du présent et de l'engagement vers l'avenir, mais en premier lieu au service de l'éclairage du passé ;
- ne pas confondre ce qui est officiel avec ce qui est objectif ;
- se montrer capable de donner une définition simple de crime contre l'humanité (ce qui est attendu de la part des élèves au cycle 3) ;
- connaître les périodes historiques.

## **Géographie**

Les sujets proposés par les candidats, en géographie, ont couvert cette année différents thèmes du programme comme différents niveaux. Ainsi, les candidats ont pu développer des séquences du micro-espace au macro-espace. Quelques dossiers ont abordé les représentations simples de l'espace familial. Les membres des commissions ont alors été particulièrement attentifs à la prise en compte de la structuration de l'espace chez l'enfant et à la présentation d'une progressivité adéquate. L'éducation au développement durable et l'impact de l'homme sur son environnement ont dans l'ensemble été abordés avec une vision rationnelle. Dans le cadre de l'éducation au développement durable, les candidats ont été invités à clarifier le positionnement de leur séquence entre sciences et géographie.

Au sein des dossiers, l'utilisation de photographies, de documents d'organisation de données a pu être appréciée lorsqu'elle illustre convenablement le propos et que la lisibilité était suffisante.

De façon générale, les attendus des programmes sont connus pour le sujet traité. Aussi, les membres des commissions ont valorisé le candidat lorsque cette connaissance pouvait s'étendre aux autres thèmes du niveau visé mais aussi au reste du parcours scolaire de l'élève.

Les membres des commissions ont également valorisé la prestation du candidat lorsqu'un équilibre entre développement des démarches, construction d'outils et apport de connaissances a été trouvé et mis en évidence dans la séquence d'enseignement y compris au sein de l'évaluation. Cette dernière doit être réfléchie tant dans ses modalités de mise en œuvre que dans ses objectifs. La méthodologie ne doit pas en être absente : lecture de paysage, réalisation d'un croquis...

### **Histoire des arts**

Sur la forme, la sobriété des dossiers est appréciée. Les thèmes abordés sont variés. Certains dossiers répondent à la consigne « savoirs scientifiques » ou « savants », d'autres non, ce qui rend la transposition didactique difficile. Les fondements scientifiques doivent aider à justifier les choix et donc être en lien avec la séquence proposée.

Pour l'élaboration de la séquence, le candidat devrait s'appuyer sur des ressources institutionnelles (nationales, académiques, départementales).

Lorsqu'il est fait référence à une œuvre ou un artiste, on attend du candidat qu'il soit capable de témoigner d'une connaissance suffisante.

### **Arts visuels**

Les arts visuels ne sont parfois qu'un prétexte à. Le candidat doit être vigilant sur la nature de la séquence présentée et s'assurer qu'elle s'inscrit pleinement dans le domaine. Par exemple, même s'il a été évoqué succinctement la fabrication d'un décor ou de masques, lorsque le projet théâtral correspond à la dominante de la séquence, il ne s'inscrit pas dans les attendus de l'épreuve.

Il est conseillé de privilégier des séquences à ambitions mesurées, répondant à des objectifs pédagogiques précis, en adéquation avec le cycle concerné.

Le contenu des séquences présentées laisse souvent peu de place à l'expérimentation.

La créativité est affirmée comme un postulat. Pour autant, elle est parfois peu évidente dans la séquence proposée.

Dans l'analyse des séances, la place de l'enseignant est peu précisée, notamment la manière dont il amène à structurer les apprentissages ou ses apports pour enrichir la production de l'élève.

Le candidat doit pouvoir développer et mettre en avant l'aspect culturel, l'approche sensible et la pratique artistique, et ne pas donner une place prépondérante à la technique.

### **Éducation musicale**

L'entretien prend appui sur l'exposé du dossier. C'est pourquoi le jury recommande que le candidat soit au clair avec les notions qu'il énonce en éducation musicale, telles que :

- les contenus des programmes, du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC), du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'arrière-plan didactique qui l'accompagne ;

- le développement psychomoteur, psychologique de l'enfant et physiologique, de la voix en particulier pour les enfants de 3 à 6 ans ainsi que les pédagogies adaptées à ce développement ;
- les références aux compétences spécifiques de l'école maternelle ;
- le travail en équipe et l'évaluation.
- la situation de l'écoute des œuvres eu égard à la laïcité ;
- les jeux qui accompagnent la démarche de création.

L'entretien amène à explorer la capacité à se positionner dans l'action. Les candidats qui ont effectué les meilleures prestations se situent dans le cadre suivant :

- ils apportent des éléments nouveaux ou ne paraphrasent pas leur dossier ;
- les séances exposées dépassent le cadre de la stricte activité de l'élève. Elles sont justifiées dans le cadre du référentiel de compétences, contiennent un préalable, une intention référencée et une évaluation critériée ;
- les textes officiels sont connus et intégrés ;
- le candidat est en capacité de différencier « éducation musicale à l'école » et « musique en dehors de l'école ». Il en mesure les enjeux respectifs ;
- le rapport de l'école à la culture, tant d'un point de vue sociétal que d'un point de vue scolaire, est abordé avec des éléments en phase avec les recommandations des programmes ;
- les notions de projets sous ses diverses assertions, les places et rôles des conseils de maîtres de cycles, de projets d'école, des progressions, du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC), sont maîtrisés, ainsi que la place, le contenu, les formes, le rôle de l'évaluation ;
- la polyvalence des enseignants et les liens interdisciplinaires, les capacités à se projeter sur d'autres disciplines de l'école sont construits ;
- le lien avec les valeurs de l'École et les valeurs de la République est assimilé.

### **Enseignement moral et civique**

Les thèmes abordés correspondent à ceux des programmes pour cet enseignement dont l'horaire spécifique est d'une heure hebdomadaire dont 30 minutes réservées au débat.

L'implication personnelle du candidat est variable selon le thème choisi. Ainsi un dossier sur les valeurs ou la lutte contre les discriminations révèle plus les options pédagogiques du candidat qu'un dossier formaté et inspiré de sites institutionnels, concernant l'APER ou l'APS par exemple.

L'adaptation au cycle et au niveau de classe est maintenant toujours mentionnée et justifiée.

Si les objectifs d'apprentissage sont pour la majorité bien identifiés, certaines démarches pédagogiques semblent éloignées des conditions réelles de classe.

Les fondements scientifiques s'enracinent régulièrement dans des origines sociologiques, politiques ou philosophiques qui témoignent de la culture du candidat ou, à tout le moins, de sa capacité à poser le paradigme de son travail.

Les dossiers qui s'appuient sur une expérience réelle valorisent le candidat.

Les séances sont majoritairement présentées sous la forme de fiches. Une présentation synoptique de la séquence, qui en facilite la perception globale et le déroulement, est appréciée.

Les documents produits en annexe, souvent des supports d'activités destinées à l'élève, ne sont utiles que s'ils sont réellement évoqués lors de la présentation.

Les thèmes abordés tiennent compte, en bonne partie, du calendrier des priorités institutionnelles.

Les choix effectués sont parfois trop ambitieux ou ne correspondent pas au niveau de classe ciblé. Il est attendu une prise de distance vis à vis de la séquence pédagogique présentée.

La problématisation de l'exposé reste rare, elle est pourtant particulièrement appréciée des membres du jury.

Les enjeux et l'importance de cet enseignement sont majoritairement bien perçus.

Certains candidats ont beaucoup travaillé leur dossier mais maîtrisent peu les autres volets de l'enseignement.

La question des valeurs reste prégnante.

La distinction n'est pas toujours faite entre des formes de travail fortement portées (par exemple le débat à visée philosophique ou le conseil d'élèves) et les contenus d'apprentissage.

Si la dimension pluridisciplinaire et la polyvalence du maître sont évoquées dans le dossier, elles restent faiblement mises en valeur lors de l'entretien.

Le caractère transversal de l'enseignement moral et civique est également peu mis en avant.

Les programmes et ressources institutionnelles sont connus.

Les concepts et les valeurs que l'on cherche à développer chez les élèves doivent être maîtrisés à un degré supérieur par les candidats.

## **ORAL D'ADMISSION 2 : ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER**

### **1 – PREMIERE PARTIE**

La première partie de cette épreuve « *permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire* ».

Cette partie de l'épreuve concerne l'ensemble des candidats. C'est une situation de communication. La durée est de 30 minutes, l'exposé de 10 minutes est suivi d'un temps de questionnement qui ne peut excéder 20 minutes.

#### **Exposé**

Les exposés des candidats sont généralement structurés mais l'analyse de la question est trop souvent superficielle. Le temps est dans la grande majorité bien maîtrisé.

La dimension interdisciplinaire a souvent été évoquée. Elle reste cependant trop convenue et artificielle.

La volonté de vouloir présenter un maximum de points, avec un débit très rapide, nuit souvent à la clarté de l'exposé et ne permet pas de mettre en évidence ce qui est essentiel. Il est parfois constaté un décalage entre des connaissances didactiques solides et des propositions de dispositifs pédagogiques inadéquates.

Se référer à une pratique personnelle, professionnelle ou de stage n'offre d'intérêt que si une analyse est développée par le candidat.

Les meilleurs candidats identifient des éléments pertinents de la situation ou de la progression proposée. Ils n'ont pas de difficultés à expliquer les concepts cités dans leur exposé. Ils précisent et illustrent leur propos. Ils adaptent les contenus d'enseignement, les démarches pédagogiques au champ de l'EPS et aux niveaux d'enseignement concernés. L'évocation d'outils pédagogiques concrets, adaptés, valorisent les propositions.

Leur propos est nuancé et relativisé. Ils prennent en compte notamment les caractéristiques des élèves, les programmes et le socle commun de connaissance, compétences et de culture, dont ils maîtrisent les contenus, et donnent quelques références scientifiques pertinentes d'auteurs reconnus.

Ils assurent une très bonne gestion de leur temps et font preuve d'une expression claire et structurée. Les meilleurs exposés présentent ainsi, introduction, annonce du plan, conclusion, et la question posée est problématisée. La situation ou la progression est placée dans un contexte plus général. Les outils d'évaluation diagnostique ou formative sont précis. Les organisations pédagogiques sont réalistes et associent les élèves dans des rôles fonctionnels et participatifs. L'analyse didactique s'appuie sur le problème fondamental posé par cette activité et l'utilité de son enseignement dans la vie du futur adulte. Les informations qui permettent aux élèves de réussir sont clairement énoncées. Des éléments de différenciation sont présents. La terminologie spécifique à l'EPS est maîtrisée.

Lors de l'entretien, ces meilleurs candidats sont capables de réajuster leurs propositions initiales soit pour les modifier en profondeur, soit pour les rendre plus efficaces.

## Questionnement

Cette partie permet de dépasser le cadre de présentation parfois scolaire de l'exposé : il s'agit de faire préciser aux candidats certains points abordés, et notamment les concepts, de revenir sur la faisabilité des situations d'apprentissage annoncées, d'améliorer les propositions formulées voire de les reconstruire. Cette compétence nécessite une posture d'écoute. Cela se concrétise notamment par l'illustration de situations adaptées à l'âge des élèves, de consignes claires ou documents.

### De bonnes prestations quand les candidats

- font preuve d'esprit d'analyse et de synthèse, de prise de distance afin de mettre en évidence les aspects fondamentaux de leur démonstration ;
- montrent des connaissances, en particulier lorsqu'elles sont utiles à la démonstration engagée : connaissances relatives à l'EPS à l'école (contenus, programmes, organisation, cycles...), au domaine d'activité retenu et au développement de l'enfant ;
- effectuent des choix pertinents en lien avec leur problématique afin d'éviter l'énumération de contenus sans distinction véritable ;
- argumentent et justifient leurs choix ;
- développent plus précisément les aspects spécifiques (activité) et disciplinaires (EPS) et ne se contentent pas d'énoncer quelques vérités générales ;
- se positionnent clairement sur le rôle de l'enseignant qui ne peut être limité à la mise en place de situations pédagogiques. La volonté très louable de responsabiliser les élèves et de développer leur autonomie ne peut justifier une « absence » de l'enseignant dans les différentes étapes de l'apprentissage. Le maître doit effectivement enseigner ;
- sont en capacité de transférer les connaissances annoncées dans l'exposé (enjeux de l'APSA, habiletés motrices développées...). Il est important de savoir dépasser les connaissances empiriques par une mise en relation du vécu avec la connaissance des textes, des élèves et des activités support ;
- évaluent les effets de leur action professionnelle, en faisant des liens, en prenant un recul critique (à la fois sur les pratiques observées et les propositions exposées).

### Il est conseillé au candidat

- d'analyser le sujet et de dégager une problématique simple. Les exemples et les idées développées permettent d'identifier un positionnement personnel du candidat ;
- de montrer des qualités d'expression et de communication : nuancer le propos, éviter un ton monocorde, donner du rythme à son exposé sans précipitation et sans exagération, être attentif aux questions posées ;
- de savoir dépasser sa seule expérience pour analyser, avec raison, les situations auxquelles le candidat a été confronté ;
- d'éviter une présentation trop détaillée de situations ou de tâches ;
- de centrer son propos sur la logique qui préside à la construction de la progression présentée, sur la pertinence des choix dans la situation retenue ;
- de conclure en prenant de la distance, en proposant des axes de réflexion et en gérant le temps ;
- de maîtriser la terminologie et les concepts employés, de préciser les notions utilisées ;
- de prendre appui sur :
  1. les textes qui régissent l'enseignement de l'EPS à l'école primaire et qui définissent les compétences des programmes et celles du socle commun, les connaissances et les méthodes, la mise en œuvre dans le cadre d'un projet d'EPS et les données relatives à l'évaluation ;

2. la contribution de l'EPS à l'éducation à la santé et à la sécurité ;
3. les connaissances relatives au développement de l'enfant et les principales caractéristiques de son fonctionnement ;
4. les différentes modalités et contenus d'enseignement qui permettent de lier l'EPS aux autres disciplines scolaires dans le cadre de la polyvalence ;
5. les différentes méthodes pour construire et réguler l'enseignement en fonction des contextes d'apprentissage.

Il est attendu du candidat qu'il identifie clairement les difficultés de l'élève. Les situations ou progressions présentées doivent faire preuve d'un certain réalisme et être adaptées à l'âge des élèves. L'inter et la transdisciplinarité ne doivent pas rester formelles mais donner lieu à des illustrations de mise en œuvre pertinente.

Les réponses apportées doivent montrer que les candidats sont prêts à endosser des responsabilités qui les attendent dès le début de la prochaine année scolaire : gestion de classe, dialogue avec les parents, travail d'équipe...

Les candidats à l'écoute des questions, qui ne cherchent pas la réponse attendue mais qui au contraire développent et font évoluer leur propos, le mettent en perspective, valorisent leur prestation.

## **2 – DEUXIEME PARTIE**

La deuxième partie de l'épreuve orale « *consiste en un exposé du candidat à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire* ».

Cette partie de l'épreuve concerne également l'ensemble des candidats. Il s'agit une situation de communication basée sur la capacité d'analyse et la maturité de la réflexion des candidats. La durée est de 45 minutes, l'exposé de 15 minutes est suivi d'un temps de questionnement qui ne peut excéder 30 minutes.

### **Exposé**

Les candidats développent généralement un exposé cohérent en intégrant les questions posées dans le sujet. Certains candidats formulent une véritable problématique et engagent une analyse réfléchie. Cependant d'autres en restent parfois à une simple explication des textes voire à une reformulation linéaire des idées majeures. L'introduction est parfois limitée à la présentation des textes mais l'annonce d'un plan basé sur les questions posées par le sujet est généralement faite. Les exposés s'achevant par une conclusion synthétique sont plus rares.

On peut noter que les candidats ne prennent pas suffisamment en compte le statut des différents textes dans leur analyse. Les sujets proposent en effet, pour la plupart, au moins un texte réglementaire et des textes issus de la recherche et / ou des articles contribuant à la réflexion et aux débats concernant l'école. Le statut des documents et leur « valeur » pour l'exposé (circulaire, rapport, article polémique, propos pédagogique...) doivent être explicités et mis en perspective. Il est donc nécessaire d'analyser l'ensemble en considérant le point de vue de chaque auteur et sa place dans le système éducatif ou dans la société.

Dans le même ordre d'idée, les exposés font assez peu référence aux connaissances et aux repères théoriques que les candidats sont censés avoir acquis à ce niveau de formation. Mobiliser explicitement – et à bon escient – des références culturelles, philosophiques, didactiques reconnues



permettrait aux candidats de faire état de leurs connaissances et de leur aptitude à replacer la thématique du dossier dans un cadre réflexif qu'ils maîtrisent.

Pour cette session 2016, les commissions ont constaté, globalement une plus grande aisance dans la prise de parole et un niveau de langue plus soutenu que les années précédentes ; on peut se satisfaire que l'alerte donnée sur ce point dans le rapport précédent ait été prise compte par les candidats dans leur préparation : ils sont majoritairement bien préparés et en mesure d'adopter de manière durable un registre de langue satisfaisant dans l'exposé comme lors de l'entretien. Rares ont été les candidats se limitant à la lecture intégrale des notes qu'ils avaient rédigées durant la préparation.

Il convient de rappeler la définition de l'épreuve et ce que l'on attend exactement d'un exposé à ce niveau de formation. Il s'agit de construire un exposé qui intègre les questions ou les pistes de questionnement fournies par le sujet : « *L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.* » Il est nécessaire de ne pas se limiter à un résumé ou une paraphrase des textes mais de livrer une véritable analyse et de montrer sa connaissance du système éducatif en s'appuyant sur des exemples.

On apprécie que les candidats s'appuient sur leur éventuelle expérience même restreinte (stages, pratique accompagnée...) pour se projeter en situation et ainsi témoigner d'interrogations sur leur futur métier. Mais, si les observations en classe ou les suppléances effectuées peuvent fournir des appuis et des illustrations, il faut veiller à ne pas considérer ces exemples comme systématiquement représentatifs de la réalité de l'école. Par ailleurs, pour les candidats n'ayant pas eu la possibilité d'observer des classes lors de stages, il est indispensable de se documenter pour appréhender le fonctionnement d'une classe et la mise en œuvre des enseignements à l'école primaire.

Rappelons qu'un exposé, à ce niveau de formation, doit être structuré et que l'introduction ne peut se limiter à la présentation des documents fournis. Il est également recommandé de prévoir une conclusion qui permette au jury de vérifier la cohérence et l'aboutissement de la réflexion exposée. Cela nécessite une bonne gestion du temps qui doit faire l'objet d'un entraînement préalable.

Concernant les compétences en cours d'acquisition d'un professeur des écoles, les candidats doivent être en mesure de mettre en avant ce qui dans leurs connaissances, leurs expériences et dans la réflexion qu'ils ont engagée, les a préparés aux différents points du référentiel de 2013.

## **Entretien**

Là encore il est recommandé aux candidats de se préparer au regard de la définition de l'épreuve : « *L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.* »

Quel que soit le sujet, les candidats doivent donc montrer que la prise en compte des acquis et des besoins des élèves constitue pour eux une priorité et qu'ils maîtrisent les programmes définis dans le cadre du socle commun. Sur ce point, à quelques exceptions près, les candidats ont mobilisé leur connaissance du programme en vigueur pour l'école maternelle. Ils ont été également en mesure de faire état du renouvellement des programmes pour l'école élémentaire et du socle commun à la rentrée 2016.

Le dialogue avec le jury dépend évidemment du niveau de connaissance et de préparation des candidats ; les constats sont plutôt favorables concernant les échanges même si l'aisance orale, la qualité de la langue utilisée, la capacité à mobiliser des connaissances font l'objet de constats nuancés. Il est recommandé aux candidats de se préparer à l'entretien en intégrant le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'un test de connaissances : les candidats doivent être capables de mettre en lien les questions pour faire avancer leur réflexion au cours de l'entretien. C'est dans ce cadre qu'ils pourront mobiliser les compétences du référentiel qu'ils ont commencé à s'approprier, les références issues des recherches et des réflexions qu'ils ont engagées, les exemples de situations d'enseignement qu'ils ont retenus. Certains candidats ne saisissent pas la finalité du questionnement du jury. Ce dernier n'attend généralement pas une « bonne » réponse mais souhaite que le candidat s'empare de la question pour en développer les enjeux et montrer sa capacité à analyser une situation.

Il n'est pas inutile de rappeler la nécessité de s'entraîner à « tenir » la durée de l'entretien : 30 minutes de questionnement constituent une réelle difficulté pour certains candidats qui sont moins réactifs dans la dernière partie de l'entretien.

L'actualité du système éducatif doit être bien connue, il est conseillé de consulter régulièrement les sites [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) et [eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr) à cette fin.

Les candidats doivent se préparer à des questions qui élargissent le propos au-delà de la thématique initiale, ils doivent également bien distinguer leurs convictions personnelles de la posture à adopter en tant que futur professionnel de l'éducation.

Concernant l'indication figurant dans la première des onze mesures de l'engagement de l'école pour les valeurs de la république (*la capacité des candidats à expliquer et à faire partager les valeurs de la République sera évaluée systématiquement dans les concours de recrutement*), les candidats ont visiblement mieux préparé ce point que l'année précédente.

Ils disposent généralement de références culturelles et réglementaires exactes dans ce domaine et certains d'entre eux montrent qu'ils ont véritablement engagé une réflexion concernant les valeurs de la République que l'école doit porter.

Les questionnements à propos de la laïcité ont permis de constater une meilleure connaissance des bases réglementaires (article L141-5-1 du code de l'éducation, créé par la Loi n°2004-228 du 15 mars 2004 - art. 1 JORF 17 mars 2004 en vigueur le 1er septembre 2004) concernant l'interdiction dans les écoles, les collèges et les lycées publics, du port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse. On ne peut qu'engager les candidats à approfondir ce sujet en évitant les lieux communs et en mettant à profit les outils disponibles<sup>1</sup> au nombre desquels le « Livret laïcité », diffusé à la rentrée 2015 et qui offre des repères et des pistes pour mettre en œuvre le principe de laïcité dans les écoles et promouvoir une pédagogie de la laïcité dans l'ensemble des temps de la vie scolaire.

Le président du jury  
Benoît DECHAMBRE

---

<sup>1</sup> <http://eduscol.education.fr/cid78495/la-laicite-a-l-ecole.html>